



MOSELLE FIBRE

Objet : Adoption du modèle de convention pour le retour financier aux membres

<p align="center">BUREAU DU 18 NOVEMBRE 2021 DELIBERATION N° BD 2021-194</p>

Le 18 novembre 2021, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président.

Etaient présents : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Jean MARINI, M. Alain PIERROT, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG M. Pierre ZENNER.

Etaient absents/excusés : M. Jérôme END, M. Roland KLEIN, M. Frédéric LEVEE, M. Jean-Luc SACCANI, M. Patrick WEITEN

Délégations de vote :

M. Jean-Luc SACCANI donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG

M. Frédéric LEVEE donne pouvoir à M. Thierry UJMA

M. Denis BAUR donne pouvoir à M. Pierre TACCONI

M. Jérôme END donne pouvoir à M. Bernard TREUVELOT

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Bureau. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5721-2 ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE ;

VU le rapport n° BR 2021-194 présenté lors du Bureau du 18 novembre 2021 ;

CONSIDERANT qu'au-delà de la construction et de la commercialisation du réseau, il a été décidé par les élus de MOSELLE FIBRE que les redevances de mise à disposition du réseau profitent au territoire.

CONSIDERANT que les redevances servent prioritairement :

- au remboursement de l'emprunt contracté par MOSELLE FIBRE pour la construction du réseau,
- à l'amortissement et l'investissement de vie du réseau.

CONSIDERANT qu'une fois ces dépenses prioritaires prises en compte le reliquat de redevances est appelé : « le retour sur investissement ». Ce retour sur investissement se décline en deux parties :

- le retour « usages » pour le développement par MOSELLE FIBRE d'action dans le domaine du numérique.
- le retour « financier » consistant en un versement par MOSELLE FIBRE d'une subvention aux membres.

CONSIDERANT la fixation chaque année de l'évaluation de ce retour sur investissement et la clef de répartition entre le retour Usages et le retour financier par le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE.

CONSIDERANT que pour 2021, par délibération du Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 22 mars 2021 correspondant au vote du Budget Primitif du budget principal, il a été décidé de fixer le retour « Usages » à 600 K€ et le retour financier à 10 € par prise pour les EPCI et 2,34 € par prise pour le Département.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions pour le retour financier dont le modèle est en annexe, ainsi que tous avenants ultérieurs,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération afférente.

Nombre d'élus participant au vote : 16


Adopté par : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER

Accusé de réception en préfecture
057-200052058-20211118-BD2021-194-DE
Date de télétransmission : 01/12/2021
Date de réception préfecture : 01/12/2021